

## **Motion 2572**

### **pour la protection du Mur des Réformateurs**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que le Mur des Réformateurs a été saccagé par de la peinture en juillet 2019 ;
- que ces statues en pierre sont d'un grand intérêt patrimonial et risquent de connaître des dégradations irrémédiables ;
- que des mesures élémentaires de protection ne sont pas prises ;
- que le Mur des Réformateurs n'est pas reconnu officiellement comme un monument classé,

invite le Conseil d'Etat

- à envisager la possibilité de classer le Mur des Réformateurs, ainsi que la statue de Michel Servet, en qualité de monuments historiques ;
- à intervenir auprès de la Ville de Genève, propriétaire, pour qu'ils soient protégés efficacement contre tout acte de vandalisme ou toute forme de dégradation.